



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 23

Qui ont pris au vote : 26

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Christine BEAULIEU à Mme Marie-Laure WALTHER,

Mme Aurélie GHIGHI à M. Anthony BICCHIERAI,

M. Thomas ARDUIN à Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON CROUZET,

Mme Laura ESENTATO à Mme Nathalie MRAKIC,

M. Philippe PELEYROL à M. Jean-Charles VARGAS.

A été nommé secrétaire : M. François VILLAESCUSA

DELIBERATION N° 2026-04-51

Nomenclature ACTES 7.5

Attribution des subventions aux associations – Année 2026

Le conseil municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT les demandes de subventions effectuées par les associations et leurs dossiers déposés.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2026 ci-annexé,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026.



Le maire,
Maxime MARCHAND

VOTE : ne peuvent pas prendre part au vote : J.SABATIER/S.AMBAN/JM.TIRABASSI

Pour : 19

Contre :

Abstention : 7 (E.DIARD/V.MASSON/N.MRAKIC/L.ESENTATO/P.BISCAY/JV.VARGAS/P.PELEYROL)



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur Anthony BICCHIERAI

DELIBERATION N° 2026-04-51

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Les associations sportives, culturelles notamment présentes à SAUSSET-LES-PINS constituent des acteurs incontournables de l'accès au sport, à la culture, du lien social et du bien vivre ensemble.

Elles contribuent au rayonnement de notre Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé et de la citoyenneté.

Pour l'année 2026, ce sont 67 associations qui ont sollicité un soutien financier de la Ville dans le cadre de leur fonctionnement ainsi que dans le développement de projets spécifiques.

Les montants ont été déterminés en fonction des subventions récurrentes versées, et des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Le montant des subventions annuelles vous est donc proposé ce jour et sera imputé au chapitre 65.

Il est rappelé que les conseillers municipaux qui sont membres actifs (Président – Secrétaire – Trésorier) ne peuvent pas prendre part au vote.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le tableau des subventions aux associations pour l'année 2026 annexé à la présente délibération.

Mairie de Sausset-les-Pins

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Associations	2026 FONCTIONNEMENT	2026 SPECIFIQUE
AGPE LES LUTINS D'HUGO		1 000
AMICALE DES AGENTS MUNICIPAUX	1 800	
AMICALE SAPEURS POMPIERS SAUSSET	1 500	1 000
ANCIENS COMBATTANTS	1 000	
A.N.R.O.	400	
ARTS CRÉATIFS SAUSSETOIS	500	
ARTS MARTIAUX SAUSSETOIS	1 000	
A.C.S.	400	
ASSOCIATION MUSICALE DE SAUSSET	14000	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	500	700
BADMINTON CLUB SAUSSETOIS	2000	
BASKET CLUB SAUSSETOIS	4500	
BEACH VOLLEY SAUSSET	700	
BILLARD CLUB SAUSSETOIS		600
CHATS SANS TOI	1500	
CHORALE ARPÈGES	1100	
COMITÉ DE JUMELAGE DE SAUSSET	500	2000
COMPAGNIE NICOL DAVID	300	
CÔTE BLEUE DANSE COUNTRY	700	
COTE BLEUE VOLLEY-BALL	1500	
COURIR A SAUSSET	3000	1500
CLUB DE TENNIS DE TABLE FONTRouGE	1000	
DON DU SANG BENEVOLE SAUSSET	300	
DÉTENTE ET LOISIRS	1000	
ECOLE SAUSSETOISE DE WU DANG KUNG FU	900	
ECOUTE TA PLANETE		300
ÉNERGIE SOLIDAIRE 13	1000	
FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES DE LA CB		1000
FCCBCS	13000	
GOLF COTE BLEUE	3000	
GYM ET LOISIRS	1200	
HANDBALL COTE BLEUE	1500	500
HISTOIRE MÉMOIRE PATRIMOINE PROVENCE		800
LA BOULE SAUSSETOISE	1500	
L.A.C. BLEU	600	
L'ART ET L'ETRE		500
LE MOULIN A COUDRE	300	
LE SOUVENIR FRANÇAIS	900	
LES BALEINEAUX DE JULES FERRY	1000	
LES FARÔTS DE LA CÔTE BLEUE	600	400
LES PLAISANCIERS DE SAUSSET	700	
LOISIRS ET MARCHES	2000	

LOU FANAU	1000	
LUDOTHÈQUE DE LA CÔTE BLEUE	700	
MARIGNANE TRIATHLON		1500
MICA DANCE	1000	
PHILATÉLIE CÔTE BLEUE	250	
PIROUETTE CACAHUÈTE	200	
PLANETE PERLES	1500	
RANDO PASSION CÔTE BLEUE	300	
RÉSIDENTS DU GRAND VALLAT	1500	
RIDE AND ROLL L'ECOLE DE LA GLISSE	1000	
SAUSSET VOUS	2000	4000
SAUVETAGE SURVEILLANCE MER COTE	300	
SECOURS CATHOLIQUE	600	
SECOURS POPULAIRE	500	
SOCIÉTÉ DE CHASSE LA SAUSSETOISE	1100	
SPORT DÉTENTE SAUSSETOIS	900	
TENNIS CLUB DE SAUSSET LES PINS	1500	
THÉÂTRE DÉCOUVERTE		800
UN BOUT DE TERRE POUR TOUT LE MONDE		300
UNION DES ARMÉNIENS DE LA COTE BLEUE	300	
USAGERS DU PORT DE SAUSSET	600	
VÉLO CLUB DE LA CÔTE BLEUE	300	
YOGA POUR TOUS	200	
FETE VENITIENNE		4000
SKI		13000
TOTAUX EN €	83 150,00	33 900,00
	SOIT	117 050,00